



CEEAC

La Commission

ECCAS

TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX EXPERTS EN REGLEMENTATION

A LA COMMISSION REGIONALE DE REGULATION DE L'ELECTRICITE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CORREAC)

1- INTRODUCTION

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) envisage le recrutement de deux Experts en Règlementation au sein de l'Unité de Démarrage de la Commission Régionale de Régulation de l'Electricité de l'Afrique centrale (UD/CORREAC). Les présents Termes de Référence (TDR) ont pour objet de définir les attributions, le profil du poste, le lieu et la durée de ses prestations.

2- JUSTIFICATIONS

L'Afrique Centrale est la région de paradoxes dans le domaine de l'Energie en général, et spécifiquement celui de l'électricité. Dotée par la nature d'immenses et d'innombrables ressources énergétiques, inégalement réparties, particulièrement les Energies renouvelables, la population de cette région souffre cependant d'un déficit d'accès aux énergies dites modernes.

En dépit des initiatives isolées mises en œuvre par les Etats membres pour améliorer l'accès à l'électricité, moins de 60% de la population de la Communauté est desservi en électricité en 2020. Des coupures intempestives d'électricité pouvant atteindre 80 heures par mois, y sont régulières.

Ces défis ont affecté le développement socio-économique de la région. Alors que la demande d'énergie moderne est en augmentation constante, il ne fait aucun doute que l'accroissement des infrastructures énergétiques est nécessaire au niveau régional et national dans le but de satisfaire les demandes actuelles et futures. Un des moyens de surmonter ces nombreux défis passe par le développement d'un marché énergétique régional.

La construction et le fonctionnement de ce marché nécessite, entre autres, des réformes et l'harmonisation des cadres réglementaires au niveau national et régional et le renforcement des acteurs.

C'est pour palier à ce déficit que la Communauté a décidé de la mise en place de la CORREAC. Sa création apporte un cadre institutionnel pour la coopération entre les régulateurs nationaux, pour s'assurer d'une bonne harmonisation des politiques d'une part, et permet l'ouverture à la concurrence et faire baisser les prix de l'énergie pour le consommateur final d'autre part.

La CORREAC a été créée le 18 octobre 2024 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, lors de la 25^e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Sipopo en Guinée Equatoriale, avec pour mission déclarée de contribuer et de soutenir le développement du marché régional de l'électricité de la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale. La République Démocratique du Congo a été désignée pour abriter le siège de la CORREAC.

En vue de procéder à son opérationnalisation, la Commission de la CEEAC a sollicité et obtenu de la Banque Africaine de Développement (BAD), le financement du Projet d'Appui au Développement du Cadre institutionnel et Règlementaire de l'Electricité de l'Afrique centrale (PADCRE-AC). L'objectif dudit Projet est d'élargir l'accès à une énergie fiable et abordable dans la région, en appuyant la réalisation de l'intégration régionale des systèmes énergétiques en Afrique centrale et en renforçant le fonctionnement d'un marché régional d'échange d'électricité dans la région. L'une des composantes de ce Projet est relatif à « l'opérationnalisation et l'amélioration du nouveau cadre règlementaire régional » avec l'achèvement de la mise en place de la CORREAC comme un des résultats attendus de cette composante.

La Commission de la CEEAC a mis en place l'Unité de Démarrage de la CORREAC avec comme mission d'engager des actions en vue de l'opérationnalisation de la CORREAC. Le chef de l'Unité de Démarrage et l'Expert Juriste ont été installés à Kinshasa en date du 19 février 2026.

Pour compléter l'équipe de l'Unité de démarrage de la CORREAC, il est prévu le recrutement de **deux (02)** Experts en Règlementation.

3- PRINCIPALES FONCTIONS

Sous l'autorité du Chef de l'Unité de Démarrage de la CORREAC (UD/CORREAC), la mission de l'Expert en Règlementation à la CORREAC consistera à émettre des avis sur le respect des différents aspects règlementaires et à contribuer à la mise en place d'un cadre règlementaire devant servir à la régulation du marché régional et du transit de l'électricité en Afrique centrale.

Sans être exhaustives, les principales tâches (pour lesquelles des livrables sont attendus) assignées à l'Expert en Règlementation seront les suivantes :

- Elaborer un guide de suivi du respect des réglementations en vigueur applicables au marché régional de l'électricité ;
- Examiner les réglementations et les politiques existantes concernant le marché régional de l'électricité et en faire des suggestions d'amélioration, ou des recommandations ;
- Suggérer des normes et règles techniques harmonisées dans l'exploitation des postes aux frontières

- Proposer, pour la mise à la disposition des opérateurs (producteurs, transporteurs, distributeurs et vendeurs d'électricité) un recueil des normes de la qualité de service dans le marché régional ;
- Faire une proposition des grandes lignes juridiques relatives aux échanges transfrontaliers ;
- Après examen des réglementations et les politiques existantes, faire des recommandations d'amélioration des cadres réglementaires et politiques concernant le marché régional de l'électricité ;
- Elaborer un cahier des charges pour les opérations transfrontalières ;
- Participer à la planification des politiques réglementaires, en collaboration avec les acteurs du marché (organismes gouvernementaux, entreprises d'électricité, etc.) ;
- Participer à la préparation des textes juridiques relatifs aux échanges transfrontaliers de l'énergie électrique dans la zone CEEAC (vente, transit et gestion des différends) ;
- Définir les cahiers des charges pour les attributions des Titres pour l'exercice de vente et de transit de l'électricité aux frontières dans la région de l'Afrique centrale ;
- Participer à toutes les études réalisées dans le cadre du Projet PADCRE-AC.

4- PROFIL REQUIS

- **Formation (niveau et spécialité)**

Avoir un diplôme niveau minimum BAC+5, Ingénieur en électricité ou équivalent, avec une spécialisation en Réglementation.

- **Expérience requise (durée et contenu)**

Le ou la candidat(e) doit :

- Justifier de dix (10) ans d'expérience minimum dans le domaine de réglementation du secteur électrique ;
- Justifier d'une expérience de dix (10) ans au moins en conduite des réseaux électriques Haute et Moyenne tension
- Avoir une bonne connaissance du cadre de gouvernance (Politique, engagements internationaux, continentaux et régionaux, cadre institutionnel, cadre législatif et réglementaire) du secteur de l'électricité en Afrique centrale ;
- Avoir une bonne expérience dans l'élaboration des textes réglementaires dans le secteur de l'électricité, en l'occurrence les cahiers de charges, les normes d'exploitation des réseaux électriques et de gestion des postes sources Haute Tension
- Posséder une connaissance approfondie des standards, normes et règlements applicables dans le secteur de l'électricité

- **Compétences**

Le ou la candidat(e) devra avoir :

- Une connaissance approfondie des normes et réglementation électriques,
- Une bonne maîtrise des aspects techniques de l'électricité,
- Une compétence technique avérée pour interpréter les lois, les normes et les règlements dans le secteur de l'électricité,
- Des capacités à interpréter, à conseiller, à analyser et à gérer les aspects réglementaires des projets électriques,
- Une connaissance des enjeux de sécurité,

- La capacité à travailler avec différents acteurs (Autorités, clients, fournisseurs, etc.,)
- La capacité à travailler en équipe (Ingénieur, techniciens, et autres)
- Le sens de l'organisation, de la gestion du temps et de la rigueur,
- Le sens du contact, de l'écoute et des relations humaines,
- Maîtriser l'outil informatique (pack Office et autres logiciels)
- Maîtriser le français (écrit et oral) et au moins une des autres langues de la région. La connaissance soit de l'anglais, soit de l'espagnol, soit du portugais serait très appréciée.
- Disposer d'une bonne capacité de rédaction.

5- LIVRABLES

Les consultants en réglementation devront produire, sous la conduite du Chef de l'Unité de Démarrage, les livrables suivants :

- Un guide de contrôle et de suivi du respect de la réglementation dans les échanges transfrontaliers
- Un recueil des normes de la qualité de service dans le marché régional
- Une proposition des grandes lignes juridiques relatives aux échanges transfrontaliers
- Un cahier des charges pour les attributions des titres de vente et de transit de l'électricité aux frontières
- Des recommandations d'amélioration des cadres réglementaires et politiques existantes concernant le marché régional
- Un document d'harmonisation des normes et règles techniques pour l'exploitation des réseaux et postes frontaliers

6- LIEU ET DUREE DE LA CONSULTATION

Les Consultants, Experts en Réglementation, travailleront en étroite collaboration avec les autres Experts de la CORREAC, à savoir : l'Expert Juriste, l'Expert administratif et financier, l'Expert Marchés et Tarification.

Le lieu de la Consultation est à Kinshasa au Siège de la CORREAC.

La durée du contrat est d'un (01) an.

7- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier du candidat devra être composé comme suit :

- Lettre de motivation signée,
- Un curriculum vitae détaillé faisant ressortir l'expérience du candidat en rapport avec le poste d'Expert en Réglementation,
- Copie acte de naissance,
- Certificat de nationalité,
- Extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois,
- Les copies certifiées conformes de diplômes,
- Preuves de l'expérience requise
- Les copies d'attestations de travail,

- Indiquer au moins deux (2) personnes de référence n'ayant aucun lien de parenté avec le ou la candidat(e) et en mesure de témoigner de ses qualités professionnelles et morales.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés par voie électronique (courriel) à l'adresse mail ci-après : desire.ndemazagoa@ceeac-eccas.org copie à samnyobe@gmail.com au plus tard **le 05 Juin 2026 à 15h30** (heure locale du Gabon) et porter expressément la mention suivante : « RECRUTEMENT DE DEUX EXPERTS EN REGLEMENTATION A L'UD DE LA CORREAC ».